

## CHRONIQUE... EN BREF

### Ateliers ReGeFor 2023, 19 au 21 juin 2023

Les ateliers ReGeFor 2023 auront lieu du 19 au 21 juin 2023 au centre INRAE Grand Est à Champenoux (Meurthe-et-Moselle).

Le thème retenu : « Complexifier la structure et la composition des forêts pour les adapter au changement du climat et de nos sociétés ? »

« ReGeFor 2007 traitait de « Forêts mélangées : quels scénarios pour l'avenir ? » et posait la question de l'augmentation de la résistance et de la résilience conférée aux peuplements forestiers par le mélange d'espèces.

Seize ans après ReGeFor 2007, au-delà du Plan de Relance pour la forêt et des débats publics par grande presse interposée, quel état des lieux pouvons-nous collectivement poser pour apprécier l'intérêt du mélange, et plus largement de la complexité de composition et de structure des forêts, pour faciliter leur adaptation au changement climatique, aux défis de la biodiversité et aux incertitudes associées ? La complexité des forêts intègre en effet les mélanges d'espèces, la diversité génétique dans les populations, la complexité spontanée ou créée, des structures diverses impliquant mélanges pied à pied, par bouquets ou parquets (au sein des unités de gestion), les irrégularités de structure ou d'âges, les mosaïques paysagères, ...

... Quels seraient les contours d'une véritable ingénierie des forêts complexes : comment les mettre en place dans un contexte de changement du climat et des attentes de la société ? De quelles façons le mélange, ou la complexification des forêts peuvent-ils être des outils pour l'adaptation et la gestion des peuplements ? Comment les politiques publiques peuvent-elles les promouvoir ? ».

Source : extrait de l'éditorial du site.

Pour tous renseignements et inscriptions, consulter le site : <https://regefor2023.journees.inrae.fr>

### Euroforest 2023, 22 au 24 juin 2023

Euroforest 2023, salon organisé par FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté, aura lieu les 22, 23 et 24 juin 2023 sur le site de Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire).

Les thématiques retenues pour Euroforest 2023 sont : emplois métiers formations, changement climatique, forêt & société, formation sécurité.

Ce salon sera l'occasion d'échanger entre les professionnels et le public.

..... Euroforest — c/o FIBOIS Bourgogne – Franche-Comté —  
..... Maison régionale de l'innovation – CS 77124 – F-21071 DIJON  
..... CEDEX.

..... Mél : [info@euroforest.fr](mailto:info@euroforest.fr).  
..... Site internet : [www.euroforest.fr](http://www.euroforest.fr)

### Lu dans Forestopic

#### • Des start-ups vont valoriser les données Lidar HD de l'IGN pour les arbres et forêts

L'IGN poursuit les travaux visant à réaliser une cartographie Lidar HD des forêts françaises. D'ores et déjà, l'institut a sélectionné des start-ups susceptibles d'innover dans l'usage de ces données.

Quels usages innovants des données Lidar HD récoltées par l'IGN ? Suite à un appel à projets sur ce thème, l'institut vient de sélectionner les start-ups nouvelles entrantes dans son incubateur IGNfab. Pour cinq lauréats en 2022, deux se consacrent aux arbres et à la forêt, soit les initiatives « SaniLidar » et « EcoTeka ».

Du Lidar pour alimenter le bilan sanitaire des forêts  
Pour proposer le projet « SaniLidar », le Finlandais Arbonaut s'est associé en consortium avec Forestry Club de France, lequel a levé des fonds récemment notamment pour investir dans le numérique. À partir des scans Lidar et autres sources de données, « SaniLidar » vise à dresser un état sanitaire des forêts. Une première étape consiste à réaliser une étude de faisabilité à l'échelle d'une forêt pilote, avant d'envisager une industrialisation.

« À l'heure où l'IGN se positionne en cartographe de l'anthropocène, il est pertinent de s'intéresser à l'impact du changement climatique sur les massifs forestiers », commente François Lecordix, responsable de l'incubateur IGNfab. Spécialiste de la télédétection, Arbonaut développe des outils d'inventaire, « du ciel à l'écran », basés notamment sur l'imagerie aérienne et satellite. Avec « SaniLidar », Arbonaut prévoit d'« appliquer au territoire français les travaux réalisés en Suède ».

Un cadastre innovant des arbres et de la végétation en ville  
« EcoTeka » est un autre projet lauréat, porté par la société marseillaise Natural Solutions, en vue de développer un logiciel *open source* (collaboratif). Il ambitionne de mettre au point un « cadastre vert » pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Le traitement de données Lidar, croisées avec des images satellitaires ou aériennes par exemple, doit faire émerger un inventaire des arbres et de la végétation en ville, pouvant inclure l'identification des essences, la densité des feuilles ou la vitalité des arbres, autrement dit une base de connaissances sur le patrimoine arboré.

Un accompagnement de 12 à 18 mois

L'incubateur de l'IGN fournit aux start-ups un accompagnement sur 12 à 18 mois. En ont déjà bénéficié des structures comme Kermap, fournisseur de services de diagnostic et de gestion de la végétation urbaine et espaces verts, ou OpenForêt, créateur d'une plateforme de géolocalisation et d'identification des forêts privées, ou encore Tervalia, qui a lancé une plateforme Web sur la compensation écologique, renommée depuis *biodiversiteparticipative.fr*, tandis que Tervalia s'est orienté vers des services dédiés à la biodiversité.

L'IGNfab propose, aux jeunes entreprises innovantes, de l'expertise, un accès à ses données, y compris des données brutes, ainsi qu'à ses outils comme le logiciel de photogrammétrie Micmac, voire de l'engagement en ressources humaines quand il s'agit de codévelopper des outils. Les start-ups ont également accès, pendant l'incubation, à un espace de *coworking* dans les locaux de l'institut. Parmi les partenaires, le pôle de compétitivité du numérique Cap Digital peut apporter des conseils en termes de modèle économique, tandis que l'Office national des forêts participe à la sélection des candidatures et est susceptible d'ouvrir, aux lauréats, un accès à des ressources relatives à la forêt ou au traitement des données de télédétection (Computree).

Ainsi, les travaux visant la valorisation des données Lidar débutent sans attendre que la cartographie HD de la France soit complète ; elle doit l'être d'ici à 2025, hormis la Guyane qui fait l'objet d'un projet spécifique.

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, information publiée le 29 novembre 2022.

#### • Un an après les Assises de la forêt et du bois, quelles avancées et quelle feuille de route ?

Le gouvernement veut maintenir le cap défini à l'issue des Assises de la forêt et du bois, tout en faisant ressortir certaines thématiques.

Le Conseil supérieur de la forêt et du bois s'est réuni, le 1<sup>er</sup> décembre 2022 à Paris, en présence des ministres Marc Fesneau (Agriculture), Christophe Béchu (Transition écologique et Cohésion des territoires), Olivier Klein (Ville et Logement).

Dans la foulée, Marc Fesneau s'est adressé à la presse. Il a énoncé les grandes lignes de sa « feuille de route forêt » :

« Dans le cadre de la planification écologique, j'ai la charge de piloter les travaux sur la forêt, en cinq axes, la lutte contre les incendies, l'adaptation au changement climatique, la gestion durable des forêts, la restauration et la préservation de la biodiversité, et la structuration de filière ; avec la biodiversité copilotée par le ministère de la Transition écologique. »

Ceci dit, « l'idée n'est pas de réinventer des feuilles de route tous les ans. Il y a une feuille de route, ce sont les Assises de la forêt et du bois. Nous la confortons et nous amplifions les sujets liés aux incendies et aux reboisements », a déclaré le ministre.

Pour l'occasion, le gouvernement a présenté un bilan d'étape, un an après les Assises forêt-bois. Nombre de mesures sont encore en préparation.

L'entrée annoncée de nouveaux membres au sein du Conseil supérieur forêt-bois doit encore faire l'objet de textes réglementaires. Néanmoins, la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2022 s'est d'ores et déjà déroulée dans un format élargi.

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, information publiée le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

#### • Forêt-bois. « Notre priorité, c'est le stockage du carbone » (Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture)

Renouvellement et gestion des forêts, effectifs de l'Office national des forêts, évolution de la filière bois, conflits d'usage, impact de la crise énergétique... Le point sur la politique forestière avec le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, dans un entretien qu'il a accordé à *Forestopic*.

*Vous avez visité deux pépinières forestières, ces derniers jours. Avez-vous des inquiétudes quant aux capacités de reboisement françaises ?*

*Marc Fesneau.* Je n'ai pas d'inquiétude en tant que telle. La question, c'est de s'assurer, avec les pépiniéristes, de leurs attentes et volontés, dans le cadre des annonces du président de la République et de notre volonté de renforcer la politique de reforestation, de replantation, dans le contexte du dérèglement climatique. Car c'est des pépiniéristes que va procéder la capacité à planter et à renouveler notre patrimoine forestier. Avec des besoins identifiés en investissements, en vergers, en essences à mettre dans nos forêts qui nécessitent peut-être une montée en volume, et aussi des besoins immatériels et c'est le sens du projet de recherche qui a été présenté.

*Le président de la République a annoncé la plantation d'un milliard d'arbres et le renouvellement de 10 % de la forêt française d'ici à 2030. Si l'on se base sur les préconisations de votre ministère (consistant à planter de l'ordre de 1 100 arbres par hectare), un milliard d'arbres couvrirait environ 900 000 hectares. Cela ne correspond pas à 10 % de la forêt. Pouvez-vous clarifier cela ?*

*M. F.* Il y a une part de replantation et une part de régénération naturelle. Si l'on peut faire plus, on fera plus. Dans une partie des forêts montagnardes, qui sont assez peu exploitées, ce sera plutôt de la régénération naturelle.

Un autre sujet, pour moi, c'est de regarder ce que nous pouvons faire dans les forêts morcelées. Les petits propriétaires forestiers qui détiennent moins de 4 hectares, et dont les parcelles ne sont pas toujours localisées, sont peu enclins à entrer dans un cycle productif. L'idée, c'est de les sensibiliser à l'intérêt de valoriser leurs parcelles de bois.

*La révision du « dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement » (DEFI forêt), prévue par le projet de loi de finances pour 2023, entre-t-elle dans cet objectif de favoriser la gestion forestière ?*

*M. F.* Ce ne sont pas forcément de gros travaux forestiers qu'il y a à faire dans ces forêts, mais surtout une prise de conscience. Avant de poser les moyens, regardons les objectifs. Voir si l'on peut favoriser le regroupement, faire en sorte que les coopé-

ratives et d'autres acteurs économiques s'intéressent aux petites forêts, voir qui peut reprendre les biens sans maître. Pour les forêts de 4 à 25 hectares, nous étudions la possibilité d'un document d'orientation pour inciter à la replantation, permettre aux propriétaires d'analyser l'état de leur massif ; car dans les petites forêts, il y a peu d'expertise. Et si nous abaissions le seuil du plan simple de gestion (PSG) de 25 à 20 hectares, nous ferions entrer 500 000 hectares dans la gestion forestière.

*Une expertise vient d'être présentée sur les coupes rases, avec le soutien du gouvernement. Que reprenez-vous de cette étude ?*

*M. F.* Nous allons regarder, avec nos collègues du ministère de la Transition écologique, quelles sont les propositions du document et établir une doctrine. Par nature, la coupe change le paysage, y compris en présence de régénération naturelle. C'est une question paysagère, autant qu'écologique.

Notre priorité, c'est que la forêt réponde aux objectifs de stockage de carbone, assignés pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour cela, il faut planter.

Le massif des Landes s'est construit avec une culture d'arbres qui sont de la même génération et qui arrivent à maturité au même moment. Ça, c'est le produit du passé, nous pouvons en reparler pour l'avenir. D'autres massifs sont plus prompts à la futaie irrégulière. Il faut acter ce qu'a été la réalité sylvicole forestière et étudier les préconisations de replantation. Mais, si nous mettons partout des contraintes, sur la diversification, sur la coupe rase, nous créons les conditions pour qu'il ne se passe rien.

*Il était toutefois prévu de renforcer la diversité des essences dans le programme « Renouveau forestier ».*

*M. F.* Oui. La nature de la diversité va dépendre du sol, du climat, et de ce que la filière demande. S'il n'y a pas d'équilibre économique, s'il n'y a pas de débouché, personne n'investira pour replanter. Or, la priorité pour nous, je le répète, c'est le stockage du carbone.

*Dans les travaux de planification écologique du gouvernement, le « Conseil national de la refondation » (CNR) prévoit de faire participer le public. Si le CNR venait à contredire les Assises de la forêt ou le programme national forêt-bois (PNFB), comment allez-vous faire ?*

*M. F.* Les décideurs politiques se trouvent face à des injonctions diverses, parfois contradictoires. Il faut trouver le point d'équilibre. Entre ceux qui pensent qu'il faut faire comme avant, en termes de production, et ceux qui veulent retourner à l'état de nature, qui disent qu'il ne faut pas toucher à la forêt, entre les deux extrêmes, il y a un chemin.

*Le PNFB prévoit une hausse de récolte de 12 millions de m<sup>3</sup> d'ici à 2026. Mais les prélèvements de bois semblent plutôt stables au fil des ans. Faut-il maintenir ou rectifier la trajectoire ?*

Pour l'instant, l'objectif des 12 millions de m<sup>3</sup>, nous n'y sommes pas. Il faut mobiliser les surfaces forestières qui ne le sont pas, moderniser les industries de première et deuxième transformations. Nous sortirons du bois de la forêt quand il trouvera sa valorisation hexagonale, au-delà des beaux bois qui malheureusement sortent des frontières. On ne passe pas de l'ombre à la lumière dans cette affaire. Mais, c'est bien la trajectoire dans laquelle nous essayons de nous inscrire.

*Une révision du PNFB est-elle en cours, en tenant compte de la feuille de route sur le changement climatique, comme prévu par la loi « climat et résilience » ?*

*M. F.* Non, pas immédiatement. La loi a été votée à l'été 2021, le pas de temps est court. Mais évidemment, nous allons suivre la trajectoire, l'évaluer et l'adapter. Et le PNFB intègre déjà le dérèglement climatique et la dégradation des forêts.

*En 2021, la France a saisi la Commission européenne, en vue d'un moratoire sur l'export des grumes. Où en sont ces procédures ?*

*M. F.* Il n'est pas certain qu'il y ait un point d'atterrissage commun entre les différents pays membres sur ces sujets. Si cela doit aboutir à un règlement ou à une directive, cela passe par un vote qui nécessite au moins une majorité qualifiée et donc de la concertation. Il y a un rapprochement de plusieurs pays sur les sujets forestiers [Finlande, Suède, Autriche, Slovaquie, NDLR], et l'idée, c'est que la France les rejoigne.

*Quid du projet de créer une carte professionnelle pour les exploitants forestiers ?*

*M. F.* Cela n'a pas abouti. Il y a encore des discussions. Notre principal outil, c'est le label UE.

*Le gouvernement a annoncé un maintien des effectifs de l'Office national des forêts (ONF). Mais, sur 80 postes annulés, puis refinancés par le projet de loi de finances pour 2023, vingt ne sont pas pris en charge par le gouvernement, d'après la mission sénatoriale sur le risque incendie. Que répondez-vous ?*

*M. F.* Sur 80 postes, 60 concernent la défense des forêts contre les incendies (DFCI). Les 20 restants sont pris en charge par l'ONF dans le cadre de la contractualisation. Le principe, c'est de stabiliser les effectifs et, dès qu'il y a une mission nouvelle, nous mettons des moyens supplémentaires. Par ailleurs, nous avons remis 1,9 million d'euros pour le Centre national de la propriété forestière (CNPF).

*Dans le contexte de la crise énergétique, la hiérarchie ou articulation des usages du bois est bousculée. Des industriels font part de tensions pour leur approvisionnement, en bois d'industrie ou en connexes, avec du bois qui se destine à une valorisation en énergie plutôt qu'en matériau. Que faites-vous par rapport à cette situation ?*

*M. F.* Les papetiers, les panneautiers, le secteur du bois énergie, tous font part de problèmes. Il faut qu'ils se mettent autour de la table entre eux. Nous avons besoin d'une quantification de la ressource. Nous sommes prêts à accompagner les choses, mais nous ne serons pas l'arbitre des élégances. Nous n'allons pas tenir une conférence, simplement parce que le prix du bois monte. Le bois énergie, jusqu'à récemment, n'avait pas une grande valeur marchande. À partir du moment où il y a une valorisation sur différents segments, c'est une concurrence de prix.

*Face à la flambée des prix de l'énergie, des scieries s'inquiètent. Idem chez les utilisateurs de gazole non routier (GNR) pour qui les aides s'arrêtent fin 2022, notamment les opérateurs qui réalisent des travaux forestiers. Que leur dites-vous ?*

*M. F.* Dans les semaines qui viennent, nous aurons des dispositifs qui permettront de passer ce mur énergétique, que nous avons bien identifié.

### Votre prochain rendez-vous forestier ?

M. F. Je continue à rencontrer les différents acteurs de la filière forêt-bois. Le prochain sujet est lié aux incendies, ce sont les obligations légales de débroussaillage (OLD). Nous y travaillons : comment les rendre applicables là où elles le sont théoriquement, quel pouvoir donner au maire, quelle est la part des lotisseurs, quels mécanismes de coercition, quelles règles en matière de plantation d'arbres, d'urbanisme, comment généraliser les OLD à l'ensemble du territoire.

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, entretien publié le 7 décembre 2022.

## Rendez-Vous techniques

Les *Rendez-Vous techniques*, revue éditée par l'Office national des forêts, sont accessibles uniquement en ligne, « avec une pagination plus libre. Cette évolution offre deux avantages : la possibilité d'éditions plus légères mais plus fréquentes et une plus grande souplesse de présentation pour faciliter la lecture à l'écran ».

Le numéro 74 (printemps 2022) est principalement consacré au projet de recherche ESPERENSE, porté par le RTM Aforce.

Le numéro 75 (été 2022) est consacré à deux thématiques : « Extension du risque feux de forêt : comment l'ONF se prépare » (3 articles) ; la conception de nouveaux vergers à graines (2 articles).

Le numéro 76 (automne 2022) est consacré à « Peuplements mélangés : que dit la science ? » (3 articles).

Les *Rendez-Vous techniques* sont accessibles en ligne sur : <https://www.onf.fr/onf/recherche-pour-les-tags-et-les-collections?collection=Rendez-vous%20techniques>

Pour tout renseignement, contacter :

Office national des forêts — Documentation technique et générale — Boulevard de Constance — F-77300 FONTAINEBLEAU.

Mél. [documentalistes@onf.fr](mailto:documentalistes@onf.fr)  
Pour la rédaction : [rdvt@onf.fr](mailto:rdvt@onf.fr)

## Forêt Entreprise

Le dossier de *Forêt Entreprise* du numéro 264 (mai-juin 2022) est consacré à « BioClimSol, outil collaboratif pour agir face aux dérèglements climatiques ». Ce dossier, composé de 8 articles, est coordonné par Jean Lemaire et Benjamin Cano.

Les numéros sont disponibles au prix de 9,50 euros l'unité (+ 3 euros de frais d'envoi).

L'abonnement annuel 2022 (pour 6 numéros) pour la version papier est au prix de 50 euros pour la France et 63 euros pour l'étranger.

L'abonnement en version numérique est au prix de 39 euros, avec l'application « Librairie des forestiers » ou l'application « Librairie forestière ».

Forêt Entreprise — CNPF - IDF — 47 rue de Chaillot — F-75116 PARIS.

Tél. 01.47.20.68.15. Télécopie 01.47.23.49.20.

Mél. [foretentreprise@cnpf.fr](mailto:foretentreprise@cnpf.fr), [idf-librairie@cnpf.fr](mailto:idf-librairie@cnpf.fr).

Site internet : <http://www.foretpriveefrancaise.com/foret-entreprise/>

## Forêts de France

La revue *Forêts de France*, revue publiée sous l'égide de Forestiers privés de France, consacre ses dossiers à :

— « Graines et pépinières : berceau de la forêt » (n° 656, septembre 2022) ;

— « Regroupement : les forestiers en action collective » (n° 657, octobre 2022) ;

— « Mélèzes : trésors de nos montagnes » (n° 658, novembre 2022) ;

— « Emballages bois : polyvalents, de la cagette au tonneau » (n° 659, décembre 2022).

Tous les dossiers ont été réalisés par Charlotte Lance et Blandine Even.

L'abonnement (10 numéros par an) pour la France et l'Union européenne est disponible au prix de 60 euros, pour les autres pays au prix de 77 euros. Prix au numéro : 13 euros franco de port.

Forêts de France – Service des abonnements — Forestiers privés de France — 6 rue de la Trémoille — F-75008 PARIS.

Tél. 01.47.20.36.32.

Mél. [foretsdefrance@fransylva.fr](mailto:foretsdefrance@fransylva.fr).

Site internet : [www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr)

## Forêt méditerranéenne

La revue *Forêt méditerranéenne* a publié ses numéros 2 et 3 de 2022.

Au sommaire du numéro 2 (juin 2022) : des hommes et des forêts ; le Cèdre de l'Atlas : une exotique envahissante ? ; la biodiversité des sols ; sylviculture et Barbastelle ; huile de pistachier lentisque ; prix du 3<sup>e</sup> concours de nouvelles.

Au sommaire du numéro 3 (septembre 2022) : Firelihood : une modélisation des feux ; bois d'arbousier ; observatoire photographique des paysages ; l'ASL de gestion de la suberaie varoise ; les forêts « pédagogiques » ; exotisme et indigénat : se libérer des frontières ? ; tournée forestière en Sardaigne.

Le prix de l'abonnement (version papier) est à 40 euros (pour 4 numéros). Le prix au numéro est à 10 euros.

Les articles de la revue *Forêt méditerranéenne* sont ac-

cessibles sur le site internet : <http://www.foret-mediterraneenne.org> dans la rubrique « Notre bibliothèque ».

Pour tout renseignement, commande et abonnement, s'adresser à :

Forêt méditerranéenne — 14 rue Louis Astouin —  
F-13002 MARSEILLE.  
Tél. 04.91.56.06.91. Télécopie 09.81.38.25.46.  
Mél. [contact@foret-mediterraneenne.org](mailto:contact@foret-mediterraneenne.org)

## La Forêt Privée

La revue *La Forêt Privée*, revue forestière européenne, revue bimestrielle, est éditée par Le Bois National Officiel du bois sarl.

Signalons au sommaire du numéro 385 (mai-juin 2022) les articles suivants : « Requiem pour un sol en forêt domaniale d'Orléans ou des écrits théoriques à la pratique » signé par Michel Bartoli, Bernard Jabiol, Gérard Dupuy ; « Quelle politique forestière pour la prochaine mandature » par Yves Poss ; « Louis de Froidour, inventeur du jardinage moderne au XVII<sup>e</sup> siècle » par Michel Bartoli.

Les numéros 386 à 388 de 2022 sont également disponibles.

L'abonnement annuel (pour 6 numéros) est à 58 euros pour la France, à 71,50 euros pour l'Union européenne et la Suisse, 106 euros pour les autres pays. Le prix au numéro est à 9,75 euros.

Pour les abonnements, s'adresser à :

« La Forêt Privée », chez ATC — 23 rue Dupont des Loges —  
F-57000 METZ.  
Mél. [abonnement@leboisinternational.com](mailto:abonnement@leboisinternational.com)

## Bois et Forêts des Tropiques

Le numéro 350 (4<sup>e</sup> trimestre 2021) et les numéros 351 à 354 (année 2022) de *Bois et Forêts des Tropiques* sont parus.

Les articles de la revue sont consultables gratuitement sur le site internet : <http://revues.cirad.fr/index.php/bft>.

Nouveauté depuis début 2022, la revue propose une impression à la demande des nouveaux numéros publiés.

L'abonnement annuel à la version papier (4 numéros) est disponible au prix de : 240 euros TTC pour la France, 240 euros hors taxes pour les autres pays de l'Union européenne, 260 euros hors taxes pour les pays hors Union européenne.

Pour les abonnements et commandes de numéros, s'adresser à :

Cirad — Bois et Forêts des Tropiques — Campus international de Baillarguet — TA C-DIR/B — F-34398 MONTPELLIER CEDEX 5.  
Tél. 04.67.59.37.81. Télécopie 04.67.59.37.55.  
Mél. [bft@cirad.fr](mailto:bft@cirad.fr)

## Silva Belgica

*Silva Belgica*, revue de l'asbl Société royale forestière de Belgique, a publié dans son numéro 5/2022 un dossier « Quatre projets de parcs nationaux sélectionnés pour la Wallonie (Entre-Sambre-et-Meuse, Forêt d'Anlier, Hautes Fagnes, Vallée de la Semois) ».

Dans le numéro 6/2022, citons les articles : « Les ennemis du Mélèze », « Certificat carbone forestier. Rémunérer les pratiques forestières qui atténuent le changement climatique ».

Silva Belgica — SRFB asbl — Bd Bischoffsheimlaan 1-8 — bte 3  
— B-1000 BRUXELLES (BELGIQUE).

Tél. 32 (0)2.223.07.66.  
Mél. [info@srfb-kbbm.be](mailto:info@srfb-kbbm.be).  
Site internet : [www.srfb.be](http://www.srfb.be)

## À l'IGN

- *Publication du Mémento 2022 de l'Inventaire forestier national*

L'IGN publie chaque année les résultats de l'Inventaire forestier national.

Les informations à retenir :

- une augmentation de 54 % de la mortalité des arbres en une décennie. Cette mortalité est liée à la récurrence d'épisodes de sécheresse et de conditions climatiques à la fois difficiles pour les arbres, et propices aux insectes xylophages, notamment les scolytes. Les forêts des régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté sont les plus touchées par la surmortalité sur la période observée. Les essences les plus affectées par une surmortalité sont le Châtaignier, l'Épicéa commun et le Frêne.
- une augmentation en continu de la superficie forestière métropolitaine. La surface de la forêt augmente, atteignant 17,1 millions d'hectares en 2021, soit une extension de 21 % depuis 1985. La forêt couvre plus de 31 % du territoire métropolitain (19 % en 1908). Le volume total de bois en forêt s'accroît également de 50 % en trente ans, atteignant 2,8 milliards de mètres cubes.
- Une tendance à l'augmentation de la diversité des peuplements de la forêt française. 47 % de la forêt française sont constitués de peuplements pour lesquelles une seule essence occupe plus de 75 % du couvert dans l'étage dominant (contre 51 % en 2017). Les peuplements à deux essences représentent un tiers, ceux à plus de deux essences en représentent 19 %. La forêt compte une majorité de feuillus (67 % de la superficie forestière, soit 10 millions d'hectares). Les forêts du Nord-Est de la France et du Massif central sont les plus diversifiées.

Le mémento et les résultats d'inventaire sont disponibles sur : <https://inventaire-forestier.ign.fr>

Source : communiqué de presse de l'IGN en date du 21 octobre 2022.

- *Publication du premier atlas des cartes de l'anthropocène*

L'IGN, face aux bouleversements liés aux aléas climatiques (record de chaleur, sécheresse, grands feux de forêts, inondations, épisodes de vents violents), s'est engagé à développer une capacité d'observation en continu du territoire en appui aux politiques publiques. C'est dans ce cadre que l'Institut publie son premier atlas des cartes de l'anthropocène.

La première partie de cet atlas présente cinq grandes thématiques : l'évolution de l'artificialisation des sols, le suivi de l'état des forêts, l'observation de l'érosion des reliefs et en particulier du trait de côte, la cartographie prédictive des zones de biodiversité à protéger, les épisodes naturels extrêmes où l'Institut peut jouer un rôle de vigie. Ces cartes thématiques rassemblent un ensemble de travaux réalisés ou en cours.

La seconde partie de l'Atlas met en lumière les défis technologiques actuels et à venir qu'implique pour l'IGN l'observation en continu du territoire. Pour surveiller de façon plus fréquente l'évolution du territoire, pour obtenir des cartes dynamiques qui répondent aux nouveaux besoins de pilotage des politiques publiques, l'IGN investit pour réussir des virages technologiques majeurs dans l'acquisition, le traitement et la restitution des données (intelligence artificielle, Lidar HD, croisement des sources, informatique en nuage, géovisualisation, jumeaux numériques...). L'Institut met en place un plan de recrutement et de formation inédit de 150 compétences nouvelles, en s'appuyant notamment sur son école d'ingénieurs l'ENSG-géomatique.

L'Atlas IGN « Cartographier l'anthropocène » est disponible sur : <https://www.ign.fr/atlas-ign-des-cartes-de-lanthropocene>

Source : communiqué de presse de l'IGN en date du 28 septembre 2022.

- *IGN Magazine*

IGN Magazine consacre la rubrique Forêts de son numéro 107 (été 2022) à « La forêt par tous les temps », avec trois articles : Au chevet des forêts anciennes ; l'inventaire répond présent ; un modèle d'avenir (modèle MARGOT).

Le numéro 108 (automne 2022) « Au cœur de la forêt » consacre la quasi-totalité de ses rubriques à la forêt : l'appel de la forêt ; la mesure d'un arbre ; changement climatique : la forêt en première ligne ; un suivi régulier ; Lidar, intelligence artificielle : les nouveaux détectives des forêts ; l'inventaire forestier à l'heure du multisource ; inventaire forestier : des compétences qui voyagent ; portrait : Laurent Tillon.

Les numéros peuvent être téléchargés gratuitement sur le site de l'IGN : [www.ign.fr](http://www.ign.fr)

..... Institut national de l'information géographique et forestière –  
..... 73 avenue de Paris – F-94165 SAINT-MANDÉ CEDEX.  
..... Tél. 01.43.98.80.00.

---

## La Hulotte

La Hulotte consacre son numéro 113 au *Monocle d'Or* : les voyages du Monocle (40 pages illustrées de 94 dessins).

La revue est disponible uniquement sur abonnement, au prix de 38 euros (port compris) pour six numéros (environ deux numéros par an).

..... La Hulotte — 8 rue de l'Église — CS 70002 —  
..... F-08240 BOULT-AUX-BOIS.

..... Tél. 03.24.30.01.30.  
..... Site internet : [www.lahulotte.fr](http://www.lahulotte.fr)

---

## Notice pour le praticien

L'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL de Birmensdorf (Suisse) a publié, dans la série « Notice pour le praticien », le numéro 72 (novembre 2022) : « l'arole – portrait d'un montagnard ».

Les notices peuvent être consultées sur le site : [www.wsl.ch/notices](http://www.wsl.ch/notices).

..... Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige  
..... et le paysage - WSL — Zürcherstrasse 111 —  
..... CH-8903 BIRMENS DORF (SUISSE).

..... Tél. (41) 44.739.22.16. Télécopie (41) 44.739.22.15.



Licence Creative Commons  
Attribution - 4.0 International (CC BY 4.0)